Rapport sur le fonctionnement de l'école primaire supérieure de Papeete et les objectifs fixés à son directeur

Numéro d'inventaire : 2021.30.4
Auteur(s) : Salles
Type de document : texte ou document administratif
Période de création : 1er quart 20e siècle
Date de création : 1903
Matériau(x) et technique(s) : papier
Description : Cahier manuscrit
Mesures : hauteur : 30,5 cm ; largeur : 20 cm
Notes : 15 pages rédigées, racontant les circonstances de la création de l'école, son fonctionnement et les objectifs civiques à atteindre avec les élèves. En documents joints : - images légendées de l'école et de M, Mme Petithory. - témoignage, souvenirs de Florence Albertine Bizet Petithory.
Mots-clés : Gestion des établissements d'enseignement
Lieu(x) de création : Papeete
Historique : Les documents présentés sont liés à l'école d'enseignement primaire supérieur de Papeete, fondée le 16 janvier 1901. Son premier directeur fut l'instituteur Alphonse Jules Camille Petithory, arrière-grand-père du donateur. Originaire de l'Oise (Creil, Saint-Vaast-lès-Mello), celui-ci, avec Florence Albertine Bizet Petithory, son épouse également institutrice, restent sur place jusqu'en 1907-1908.
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 39
Lieux : Papeete

Ministère des Colonies.

Inspection des Colonies.

Colonie d'Océanie.

École primaire supérieure.

Mission 1902-1903.

M. Salles, Inspecteur de 1ère classe des Colonies, Chef de Mission.

Service de l'Instruction publique.

Rapport fait par M. Salles, Inspecteur de 1ère Cl. des Colonies, concernant la vérification du Service de M. Petitshory, Instituteur, Directeur de l'École primaire supérieure de Papeete, à l'époque du 26 février 1903 et explications fournies par cet agent sur les résultats de sa vérification.

Faits constatés par la vérification et Observations de l'Inspecteur des colonies.	Explications de l'Agent vérifié.
Un arrêté du 16 janvier 1901 a créé à Papeete une „Ecole d'Enseignement primaire supérieur et professionnel." Cet acte fut signé par M. le Gouverneur Gallet. On ne peut qu'applaudir à l'idée maîtresse de cette création, surtout quand on connaît les résultats obtenus, par des essais différents, dans d'autres colonies où il naît aujourd'hui plus de fonctionnaires que le pays n'en peut employer et où toute tentative d'Enseignement professionnel est vouée à un échec parce qu'elle serait considérée comme un attentat à la dignité humaine. Il faut donner aux jeunes gens de Tahiti l'instruction adaptée à l'existence qu'ils peuvent avoir en vue. Nos possessions d'Océanie sont peu peuplées, peu exploitées. Il faut que les prochaines générations développent et mettent en œuvre les richesses de nos îles. Elles n'ont pas besoin de bacheliers; il leur faut	000

Faits constatés par la vérification et Observations de l'Inspecteur des Colonies.	Explications de l'Agent vérifié.

des hommes pratiques, du Capital et de la main d'œuvre. Tel est le grand problème local dont l'École supérieure permet d'espérer la solution partielle.

Ce sont bien là les vues de l'Administration et de l'Assemblée locales. L'École supérieure disait au Conseil Général, le 20 novembre 1902, son Vice-Président, M. le Pasteur Vienot, „ est destinée à nous donner tous les Instituteurs dont nous avons besoin pour opérer la diffusion de la langue française dans les Établissements secondaires... C'est elle aussi qui nous donnera des jeunes gens capables d'occuper nos emplois publics. D'un autre côté, nous avons l'obligation de préparer, dans l'intérêt du commerce, des Capitaines en nombre suffisant. ... Nous voulons entraîner la jeunesse dans ces différentes voies."